



## OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL DE BEAUVECHAIN

### Information & consultation du monde associatif Le 15 avril 2024 – Compte rendu

#### Participants :

- **26 membres d'associations** représentant **22 associations** actives à Beauvechain <sup>1</sup>(voir liste en annexe 2)
- Pour le **Collège communal (2)** : Carole GHIOT, Moustapha NASSIRI.
- Pour l'**administration communale** : Estelle MOUREAU
- Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Simon DE PAEPE, Laetitia LAMARCQ et Manon NUYT
- **Excusée** : Brigitte WIAUX (échevine)

#### Copie :

- Aux participants.
- Au Collège communal
- Au pool d'agents relais communaux.
- A la Direction de la FRW
- Au SPW – Direction du Développement rural – Service extérieur (Xavier Dubois)

#### Annexes :

- Annexe 1 – Powerpoint présentation FRW
- Annexe 2 – Résultats des travaux

---

#### **Ordre du jour :**

1. *Présentation de l'Opération de Développement Rural*
  2. *Présentation des éléments du diagnostic avec un regard spécifique sur les éléments liés au monde associatif*
  3. *Temps de travail en sous-groupe*
  4. *Mise en commun*
  5. *Présentation des étapes suivantes et de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)*
  6. *Conclusion*
- 

## INTRODUCTION

La bourgmestre, Carole GHIOT souhaite la bienvenue aux représentants des associations et les remercie pour leur présence.

Elle explique le lancement de la troisième Opération de Développement Rural (ODR) qui est un processus participatif qui permettra de co-construire avec les citoyens et l'ensemble des acteurs locaux les projets à venir. Elle rappelle l'historique des deux premières opérations de développement rural ainsi que les principales réalisations.

Ensuite, elle remercie les agents de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), organisme d'accompagnement, et leur cède la parole.

---

<sup>1</sup> (\*) sous réserve de la validité des associations représentées.

## 1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

---

Simon De Paepe, agent de développement à la FRW, rappelle le cadre des ODR, et notamment :

- **L'intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR** est :
  - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et du développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés ;
  - de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est un pilier des ODR ;
  - de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement de la commune. Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon.
- Les travaux participatifs qui sont initiés déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)**.

Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement de Beauvechain. Il devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.

- **Les acteurs principaux d'une ODR** sont :
  - La Commune et son administration. Elle est maîtresse d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.
  - La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural (voir point 3).
  - L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique ([www.frw.be](http://www.frw.be)), a pour missions :
    - d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, etc.) ;
    - de conseiller la Commune dans la mise en œuvre de son PCDR ;
    - d'impulser certaines réflexions ;
    - d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.
  - La Wallonie, division du Développement Rural, est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsides) « Développement Rural ».
  - Le bureau d'étude ICEDD (Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable) est chargé de digérer les réflexions menées et de réaliser le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).
- **Base légale** : les ODR sont régies par un Décret wallon de 2014.

Questions / réponses :

/

## 2. PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC AVEC UN REGARD SPÉCIFIQUE SUR LES ÉLÉMENTS LIÉS AU MONDE ASSOCIATIF

---

L'élaboration d'un PCDR prend généralement un peu plus de deux années. Après l'approbation du programme par le Gouvernement wallon, la Commune a alors une période de maximum 10 ans pour mettre en œuvre les projets inscrits dans le PCDR.

La première étape de l'élaboration d'un PCDR est de réaliser un diagnostic du territoire communal, c'est-à-dire de dresser un état général de la situation de Beauvechain avec ses forces et ses faiblesses.

Ce portrait a été présenté et débattu lors des 5 consultations villageoises qui se sont tenues en mars et avril 2024. Les participants ont en effet eu l'occasion de réagir face à ce portrait en l'enrichissant et le nuanciant par des discussions en sous-groupes.

La FRW présente les éléments principaux de ce diagnostic liés au monde associatif (voir présentation en annexe 1).

### Questions et remarques sur le diagnostic :

- Pourra-t-on avoir accès au Power Point ?
  - ↳ Oui, vous y aurez accès via le compte rendu, envoyé par mail.
- Un participant souligne une nuance à apporter au diagnostic sur le point de la mixité sociale : Dans le diagnostic, l'auteur se satisfait, en termes de mixité sociale, d'une faible part de personnes qui ont des difficultés. Les personnes dans le besoin n'ont pas assez d'aide (peu d'offre CPAS, loyers chers) ce qui les entraîne à quitter la commune. Il y a donc un problème de mixité sociale à ajouter au diagnostic, car on reste dans l'entre soi, en pensant qu'il n'y a pas de souci particulier.
  - ↳ FRW : Merci pour la remarque, elle n'était pas encore revenue donc nous en prenons note et transmettrons à l'auteur.

## 3. TEMPS DE TRAVAIL EN SOUS-GROUPES

---

La rencontre des associations actives à Beauvechain vise à les consulter pour connaître les besoins et les difficultés qu'elles peuvent rencontrer par rapport à différents aspects de la vie associative.

Un temps de travail est organisé en sous-groupes (4 à 5 associations par table).

Une fois regroupés par table, et après avoir désigné un rapporteur pour la mise en commun, tous les sous-groupes devront répondre à la même série de questions. Ces questions ont été élaborées de manière à traiter des aspects importants de la vie associative. Un temps limite de 15 minutes est donné à chaque série de questions pour éviter de rentrer dans de trop longs débats. La cadence rapide doit permettre aux sous-groupes de ne traiter que de l'essentiel.

**Les questions posées sont les suivantes :**

- ❖ Réflexion 1    **Activités** (15 minutes)

- 1) Selon vous, l'offre d'activités existantes (loisirs, culture, sport, artistiques, formation...) et d'associations répond-elle à la demande de la population et correspond à leurs attentes ?
- 2) Y a-t-il des manques :
  - en activités ?
  - en associations ?
- 3) Certains publics se sentent-ils exclus ou peu concernés par l'offre d'activités (âges, mixité,...) ? Des exemples ?
- 4) L'offre des communes limitrophes entre-t-elle en concurrence ou en complément des activités communales ?
- 5) Besoins / idées de projets pour renforcer ou diversifier l'offre d'activités ?

❖ Réflexion 2 **Partenariats** (15 minutes)

- 1) Existe-t-il des partenariats entre vous et d'autres associations ? Entre vous et d'autres opérateurs / intervenants ? Si oui, lesquels ?
- 2) Quels nouveaux types de partenariats ou synergies pourriez-vous imaginer ? Avez-vous des idées de projets ?
- 3) Quels seraient vos besoins en matière d'organisation ou de coordination de partenariats ? Quels pourraient être les freins à de tels partenariats ?

❖ Réflexion 3 **Moyens matériels et humains** (15 minutes)

- 1) Quel est l'état de la situation de votre association en matière de/d' :
  - organisation ?
  - infrastructures et locaux ?
  - matériel et logistique ?
  - financement ?
- 2) Quels sont vos besoins ou idées de projet pour renforcer ou diversifier les moyens matériels et humains ?

❖ Réflexion 4 **Communication** (15 minutes)

- 1) Quel est l'état de la situation de votre association en matière de/d' :
  - communication avec la Commune et entre associations ?
  - communication avec les habitants ?
  - agenda des activités ?
- 2) Quels sont vos besoins ou idées de projet en matière de communication ?

Questions sur la méthodologie :

- Reste-t-on à la même table ?
  - ↳ Oui, ce sont les mêmes questions sur toutes les tables.
- Doit-on discuter des fiches projets ?

- ↳ Ici, on essaye de poser un regard sur le fonctionnement associatif au sein de la commune et non sur chaque association et le fond de chacune. Il y aura un appel à projet plus tard en 2025.
- Peut-on reproduire ou laisser ouvert le processus de diagnostic associatif et communiquer des réflexions plus tard, car 1h de consultation tous les 10 ans, c'est très peu ?
  - ↳ Il est possible d'envoyer des réflexions complémentaires qui seront communiquées au bureau d'études pour information mais à ce stade, la méthode de consultation participative proposée ne prévoit pas d'autres moments de consultation des associations.

→ **Les résultats des travaux en sous-groupes se trouvent en annexe 2**

#### 4. MISE EN COMMUN

---

Un tour des rapporteurs est ensuite organisé pour faire état des éléments importants ressortant des discussions (voir résultats annexe 2)

Synthèse ressortant de la mise en commun :

##### 1. Activités

- Projet de Maison des jeunes
- Projet de mobilité : Réseau pour aller vers/ de lien avec le milieu associatif
- **Communication des activités vers les nouveaux habitants, néoruraux etc. Objectif d'améliorer la communication de l'offre en activité (x3)**
- Plus grand intérêt de la Commune vers les associations (aide financière et communication) suite au manque de visibilité de l'offre des associations

##### 2. Partenariats

- **Journée de rencontre des associations avec les citoyens (foire/salon/bourse aux associations) (x4)**
- **Plus de rencontres des associations entre elles (x2)**
- Améliorer les interactions entre les associations grâce à une coordination active du centre culturel

##### 3. Moyens

- Harmonisation des subsides de la Commune aux associations (de 250 à 5000€ : pourquoi ?)
- Participation des publics à renforcer au sein des associations (jeunes, ...)
- **Mutualisation de certains frais (assurances, etc.) et équipement entre les associations (x2)**
- Manque de locaux et rangements dédiés aux équipements sportifs (tables de ping-pong, tatamis, ...) à cause de la polyvalence des salles en DR pendant 10 ans).
- Idée de projet : Épicerie solidaire

##### 4. Communication

- Introduire par soi-même les informations relatives aux associations sur le site de la commune pour plus de proactivité (par les associations)
- Entraide entre associations

- Augmenter / clarifier la communication autour des activités associatives par la commune ou le centre culturel
- **Site internet/support commun avec un agenda accessible à tous pour centraliser les activités associatives (x3)**
- Bulletin périodique qui publie les activités des associations
- Bourse annuelle des associations (dans le centre culturel ou autre)

## 5. PRÉSENTATION DES ÉTAPES SUIVANTES ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL (CLDR)

---

La FRW explique les suites du processus : Une fois le cycle de consultations clôturé, une période de pause électorale aura lieu.

En effet, en prévision des élections communales et provinciales qui se tiendront le 13 octobre, la Ministre de la Ruralité, Madame Tellier, a demandé aux communes de suspendre l'organisation de réunions d'informations et de consultations publiques en lien avec l'ODR entre le 1<sup>er</sup> juin et l'installation des nouveaux conseils communaux. Pendant ce temps de trêve, l'ICEDD analysera avec la Commune les résultats des différentes consultations villageoises et des publics cibles (dont le secteur associatif). Après l'installation du nouveau conseil communal de Beauvechain, plusieurs phases de consultations en ligne des citoyens auront lieu (sous réserve de validation du nouveau Conseil communal), afin de proposer à tous ceux qui n'ont pas pu se rendre aux consultations villageoises en présentiel, d'émettre leurs idées de projets puis dans un second temps, de plébisciter et d'enrichir les projets pour leur commune.

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) de la nouvelle ODR sera constituée afin de poursuivre la réflexion sur les projets à mettre en place dans la commune. La composition de la CLDR fera l'objet d'une décision du nouveau Conseil communal en décembre 2024 ou janvier 2025 et d'une validation par la Ministre de la Ruralité. Elle se réunira une première fois en début d'année 2025.

La FRW rappelle les traits principaux et missions de la CLDR : La CLDR est l'organe moteur participatif de l'ODR. C'est une commission consultative communale composée de 20 à 60 membres, dont un quart maximum de mandataires, et au moins trois quarts de citoyens. Elle est un lieu de dialogue et de co-construction entre citoyens et élus.

Plus précisément, la CLDR a pour missions principales :

- d'élaborer conjointement avec la Commune un avant-projet de PCDR comprenant des objectifs globaux de développement et une programmation de projets ;
- de suivre l'état d'avancement des différents projets du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre ;
- de coordonner les groupes de travail qu'elle met en place ;
- de faire des propositions d'initiative et de répondre à des demandes d'avis de la Commune ;
- d'assurer l'évaluation de l'état d'avancement du PCDR et de la dynamique.

La FRW insiste sur le fait que la composition de la CLDR devra représenter au mieux la diversité de la population de Beauvechain (village, genre, secteur professionnel et associatif...). Il est à noter qu'une CLDR existe actuellement à Beauvechain. Elle est composée de 20 membres. Chaque membre a reçu

un courrier pour connaître leur intention de poursuivre leur mandat pour la prochaine ODR. L'objectif sera donc de renforcer les rangs de la CLDR.

**Concrètement, tout habitant de Beauvechain peut poser sa candidature jusqu'au 31 mai 2024.**

Toutes les informations et le formulaire de candidature se retrouvent en format papier à la sortie de la réunion ou sur le site communal, rubrique « participation citoyenne » :

<https://www.beauvechain.eu/ma-commune/vie-politique/participation-citoyenne/commission-locale-de-developpement-rural-cldr>

#### Questions/réponses :

- Combien de personnes composent la CLDR ?
  - ↳ FRW : 20 à 60 membres, ¾ citoyens et un quart d'élus.
- La CLDR est-elle en lien avec le Groupe d'Action Local (GAL), est-ce la même chose au niveau du comité rural ?
  - ↳ C'est un travail complémentaire, mais la CLDR n'est pas directement liée au GAL. Des liens sont faits au niveau des projets.
- A propos des consultations citoyennes, comparativement aux autres communes, la participation est-elle bonne ? Comment trouvez-vous la représentation des citoyens dans les différents villages ?
  - ↳ Le constat est similaire aux autres communes que l'on accompagne. On constate une diminution de la participation citoyenne sur l'ensemble des communes. Cependant, la participation a été forte à Beauvechain et Hamme Mille, faible à L'écluse et normale à Nodebais.
  - ↳ Nous allons également consulter les citoyens en ligne à deux reprises (appel à idée de projet et plébiscite sur les 30 projets du PCDR). Cette participation en ligne viendra compléter les réunions en présentiel.
- Quels ont été les moyens de communication autour des différentes consultations ? Y a-t-il eu un seul folder ?
  - ↳ Nous avons multiplié les voies de communications (bulletin communal, toutes boîtes, newsletter, écran LED à Hamme-Mille, réseaux sociaux, passage en radio sur VivaCité, envoi par mail via une mailing list)
- Combien d'associations sont représentées ce soir ?
  - ↳ NDLR : 22 associations.
- Comment sont sélectionnés les candidats de la CLDR ?
  - ↳ Les Communes choisissent sur un principe de représentativité dans la mesure du possible : équilibre entre les villages, genre, âge, secteur d'activités, etc...
- Concernant l'appel à projet en ligne, pour les personnes isolées qui n'y auront pas accès, peut-on sensibiliser l'EPN pour améliorer le plan de communication ?
  - ↳ Excellente idée, c'est bien noté.

## 6. CONCLUSION

---

La FRW, remercie les participants pour l'ensemble de leurs contributions.

La FRW présente brièvement l'événement d'information sur le nouveau Code du Patrimoine, organisé par la cellule ATEPA de la FRW, qui aura lieu le 29 mai 2024. Elle invite les participants intéressés à s'y inscrire.

Les actualités concernant l'ODR seront diffusées via les outils de communication communaux (bulletin communal, site internet, ...).

### **Fin de la réunion**

***Toute remarque relative à ce compte-rendu est à signaler, dans les 10 jours de sa réception, à la FRW :  
Simon De Paepe et Laetitia Lamarq (010 237 800; [s.depaepe@frw.be](mailto:s.depaepe@frw.be) ; [l.lamarq@frw.be](mailto:l.lamarq@frw.be) )***